



Préavis municipal n° 02/2025
Rapport de gestion 2024



Index des abréviations

AAS	Agence d'Assurances sociales
AIPCV	Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
AMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
ARASPE	Association Régionale Action Sociale – Prilly Echallens
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Constructions
CH	Contrôle des Habitants
CMS	Centre Médico-Social
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC	Eaux Claires
EU	Eaux Usées
EP	Epuration
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MBC	Transport de la région Morges – Bière - Cossonay
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau
PACom	Plan d'Affectation Communal
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
POCAMA	Portail Cantonal des Manifestations
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RI	Revenu d'Insertion
RSNB	Réseau Santé Nord Broye
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
STEP	Station d'Epuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil pour les Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

Table des matières

Première partie : rapport de gestion 2024

Index des abréviations	2
Table des matières	3-5
Préavis municipal	6
Conseil général	7-8
- <i>Composition au 31.12.2024</i>	
- <i>Votations</i>	
Municipalité	9-10
- <i>Dicastères janvier à décembre 2024</i>	
Administration générale	10-12
- <i>Personnel communal – Effectif au 31.12.2024</i>	
- <i>Informatique, téléphone, internet</i>	
- <i>Affaires juridiques</i>	
- <i>Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)</i>	
- <i>Union des Communes Vaudoises</i>	
Greffe Municipal	12
- <i>Naturalisations</i>	
- <i>Bulletin municipal</i>	
Contrôle des habitants	12-13
- <i>Chiffre de la population</i>	
- <i>Bureau des étrangers</i>	
- <i>Documents d'identité</i>	
- <i>Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires</i>	
- <i>Registre des chiens</i>	
- <i>Registre civique</i>	
- <i>Recensement des entreprises</i>	
- <i>Cartes journalières CFF</i>	
- <i>Abonnements Ciné-Séniors</i>	
Vie villageoise	14-16
- <i>Activité bricolage</i>	
- <i>Rendez-vous de la Chapelle</i>	
- <i>Tour de Gourmandie</i>	
- <i>Réception des jeunes Citoyens</i>	
- <i>Coup de balai</i>	
- <i>Sortie des Tamalous</i>	
- <i>Inauguration Villars 10</i>	
- <i>Fête Nationale</i>	
- <i>Halloween</i>	
- <i>Accueil des nouveaux habitants</i>	
- <i>Distribution des sapins de Noël</i>	
- <i>Rendez-vous de la Chapelle</i>	
- <i>Petits comptes</i>	
- <i>Noël des enfants</i>	
Cultes	16-17
- <i>Paroisse protestante</i>	
- <i>Paroisse catholique</i>	

Police des constructions	17
- <i>Permis de construire</i>	
- <i>Commission de salubrité</i>	
- <i>Urbanisme</i>	
Instruction publique et sport	17-19
- <i>ASIVenoge</i>	
- <i>ASICoPe</i>	
- <i>ASPIC</i>	
- <i>AIPCV</i>	
- <i>Transports scolaires</i>	
Sécurité Publique	19-20
- <i>Répondant communal</i>	
- <i>Contrôle radar</i>	
ORPC	20-21
- <i>Point de rencontre d'urgence (PRU)</i>	
SDIS Venoge	21-22
Gestion des déchets	22-23
Services industriels	23-26
- <i>Eau potable</i>	
- <i>Vy de Mauraz</i>	
- <i>Réseau d'égout, d'épuration</i>	
- <i>STEP Entente intercommunale</i>	
Routes	26-27
- <i>Réfection des routes</i>	
- <i>Chemins communaux</i>	
- <i>Sécurisation des piétons et cyclistes</i>	
- <i>Abri bus à la place de la Chapelle</i>	
Eclairage public	28
Cours d'eau	28
- <i>Venoge</i>	
- <i>Canal du Moulin</i>	
Parcs et promenades	28
- <i>Cimetières</i>	
- <i>Place de jeu</i>	
- <i>Fontaines</i>	
Sécurité sociale	29-33
- <i>Dons aux associations</i>	
- <i>Plan canicule</i>	
- <i>Cohésion sociale</i>	
- <i>Réseau AJERCO</i>	
- <i>ARASPE</i>	
- <i>ASPMAD</i>	
- <i>Revenu d'insertion</i>	
- <i>EHN</i>	
- <i>Réseau Santé Nord Broye</i>	
- <i>Transports accompagnés</i>	
- <i>Logement</i>	
PPDLV	33-35
- <i>Bibliothèque intercommunale de la Venoge</i>	
- <i>Local des jeunes</i>	

- <i>Bus PPDLV</i>	
- <i>Ludothèque intercommunale de la Venoge</i>	
Société de tir	36
Domaines	36
- <i>Terrain communal</i>	
- <i>Forêts</i>	
- <i>Classement des arbres</i>	
Bâtiments communaux	36-37
- <i>Maintenance et transformations</i>	
- <i>Gestion des bâtiments communaux</i>	
- <i>Vieux-collège (Place de Lussery 4)</i>	
- <i>Auberge communale (Dîme 2)</i>	
- <i>Administration communale</i>	
- <i>Salle des Vergers (Eclépens 13)</i>	
- <i>Collège (Eclépens 2)</i>	
- <i>Refuge</i>	
- <i>Villars 10</i>	
- <i>Abri PC</i>	
Energie – environnement	37
Règlements en vigueur	38
Conclusions	39





Préavis municipal n° 02/2025
Rapport de gestion 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'art. 334 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et à l'art. 88 du règlement du Conseil général de Lussery-Villars du 21.06.2016, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le rapport de gestion de l'année 2024.

La Municipalité vous présente ce préavis contenant le rapport de gestion, qui porte sur les tâches liées aux activités de la Municipalité et un deuxième préavis concernant, les comptes et commentaires qui se rapportent sur les éléments financiers.

Ce document se veut aussi être le reflet des événements qui ont agrémenté la vie de la Commune durant l'année écoulée. Le travail n'a pas manqué en ce qui concerne les activités communales et différentes études se sont poursuivies durant cette année et porteront leurs fruits pour les années à venir.

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun. Cette collaboration est essentielle au bon déroulement des projets communaux proposés.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale et nos remerciements vont aussi à toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de notre village et de ses citoyens.



Municipalité au 31.12.24

De gauche à droite :

Christian Liard, François Weihs, Yvan Stutzmann, Carmine Ciarabella, Jean-François Gatabin

Première partie – Rapport de gestion 2024

Conseil général - Composition au 31.12.2024

Présidente	Vice-président	Secrétaire	Secrétaire supp.
Carosella Laura	Chapuis Laurent	Rawyler Martine	Presti Nadia
Scrutatrice	Scrutatrice	Scrutatrice supp.	Scrutatrice supp.
Bietenholz Nicole	Berclaz Yvette	Badan Sandrine	Presti Nadia

Commission de gestion et des finances

Badan Sandrine
Berclaz Yvette
Cardinale Nicola
Carrel Michel
Neuenschwander Francis

Commission de recours en matière d'impôts

Badan Sandrine
Presti Nadia
Lorimier Pascal

Délégué AJERCO

Badan Sandrine
Jan du Chêne Karin, suppléante

Délégué ASPIC

Selva Gisèle
Collet Véronique, suppléante

Délégué ASICOPE

Piguet Cédric
Chapuis Laurent, suppléant

Délégué ASIVENoge

Chapuis Laurent
Piguet Cédric, Suppléant

Délégué ass. Vy-de-Mauraz

Püntener Marc
Georges Gérald, suppléant

Commission Plan d'affectation

Presti Nadia
Selva Andrea
Georges Gérald
Lorimier Pascal
Chevalley Kevin

Adoption des statuts ARASPE

Cardinale Nicola
Marmet Daniel
De Pinho Nuno
Blasco Sébastien

Commission de construction "Rue de Villars 10"

Marmet Daniel Badan Sandrine Georges Gérald Beausire Tunç Carine.

Commission sur le système de gestion des zones d'activités au niveau du Gros-de-Vaud

Daniel Marmet Sandrine Badan Georges Gérald

Commission indépendance énergétique et diminution émissions Co2

Piguet Cédric Presti Nadia Caffaro Loïc Georges Gérald
Marmet Daniel Lorimier Pascal Blasco Sébastien Chevalley Kevin

A l'appel de la dernière séance 2024, le Conseil général comptait 53 conseillères et conseillers. Le Conseil général s'est réuni 3 fois.

La liste des préavis présentés et acceptés durant l'exercice 2024 :

01-2024 Rapport de gestion et comptes 2023
02-2024 Achat de chaises pour l'Auberge communale
03-2024 Changement du piano de cuisson pour l'Auberge communale
04-2024 Remplacement du logiciel comptable communal et passage sur MCH2 et remplacement du logiciel contrôle des habitants
05-2024 Remplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux claires ch. de la Fusion

06-2024	Création de deux quais aux normes LHand pour des bus articulés et la création de 9 places de stationnement
07-2024	Création des Services Industriels de Lussery-Villars (SILV) et cautionnement pour le 1er projet d'un montant de 5'500'000.- CHF
08-2024	la modification des statuts de l'ARASPE
09-2024	Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
10-2024	Concernant une demande de modification du budget 2024 pour le bus PPDLV
11-2024	Concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
12-2024	Relatif au budget 2025

Votations fédérales et cantonales

Scrutin fédérale du 03.03.2024

- Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) ».
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ».

Scrutin fédéral et cantonal du 09.06.2024

- Initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) ».
- Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) ».
- Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique ».
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité).

Scrutin fédéral du 22.09.2024

- Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)».
- Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle).

Scrutin fédéral du 24.11.2024

- Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location).
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre).
- Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations).



Municipalité - Dicastères de janvier à décembre 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, la Municipalité a siégé à 4 suite à la démission de Mme Sonja Saturnin jusqu'à l'élection d'un nouveau membre. Une assemblée de commune a été organisée le 16 avril 2024. En date du 29 avril 2024, une seule liste a été déposée et Monsieur Carmine Ciaramella a été élu tacitement à la Municipalité. Il est entré en fonction et a été assermenté au refuge le 6 mai 2024 par notre présidente Laura Carosella.

Stutzmann Yvan, Syndic (suppléant : Vice-Syndic)

Administration générale - Finances - Police - Urbanisme / Transport - Développement durable - Valorisation du patrimoine immobilier - Manifestations.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité et comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz, Vy-de-Mauraz (Président assoc). Eglise catholique, (Président du comité des communes membres de la paroisse catholique de Cossonay et environs).

Liard Christian, Vice-Syndic (suppléant : Ciaramella Carmine)

Déchets - Déchetterie - Protection civile - Bâtiments communaux - Tourisme.

Délégations : ARGdV, ORPC, Valorsa, Cridec / Au Codir de ASICoPe, ASIVenoge et AIPCV.

Ciaramella Carmine, Municipal (suppléant : Stutzmann Yvan)

Ecoles - Social - Petite enfance - Bibliothèque / Local des Jeunes / Ludothèque - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNV, ARASPE (Codir), AJERCO, ASPMAD, ASPIC.

Gatabin Jean-François, Municipal (suppléant : Weihs François)

STEP - Réseau d'eau et égouts / BH - Forêts - Cimetières - Place de jeu - SDIS.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpmt forestier Sépey-Mormont, AIPCV.

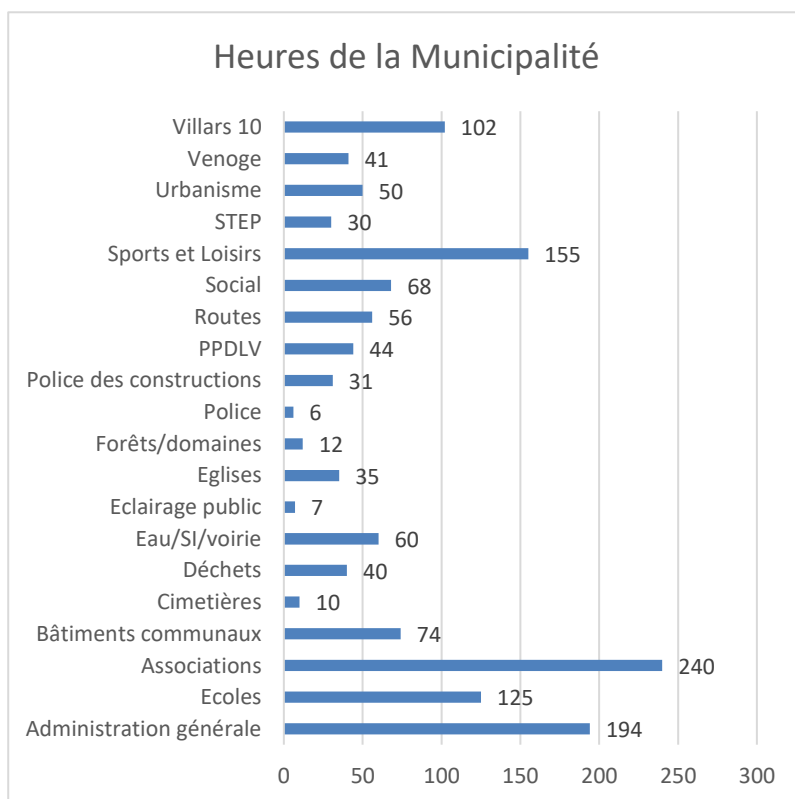
Weihs François, Municipal (suppléant : Gatabin Jean-François)

Routes / Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions.

La Municipalité a siégé lors de **41 séances ordinaires** qui ont lieu le lundi soir. La durée des séances est en moyenne de **2h30**, sans compter la préparation des séances. A ces séances s'ajoutent de nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, divers partenaires, architectes, fournisseurs et autres. Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à **1380 heures** (sans les séances de municipalité). Plus de **200 séances intercommunales** et séances diverses.

121 décisions ont été prises par la Municipalité.

Pour rappel, les décisions municipales prises en séance sont affichées au pilier public et sur le site internet au début de chaque mois.



Cette année, la Municipalité n'a pas tenu la buvette de la patinoire à Penthalaz.

Depuis quelques années, une rencontre annuelle a eu lieu avec les Municipalités de Bavois, Eclépens, Daillens, Oulens-sous-Echallens et Lussey-Villars ainsi que les personnes du bureau (bourse, CH, greffe). En 2024, la rencontre a été organisée par Oulens s/Echallens le 27 mai.

En décembre, la Municipalité a le plaisir de distribuer dans chaque boîte aux lettres de la commune le calendrier communal.

Une fois par année, M. Dessauges, préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres de l'année en cours. Cette visite a eu lieu le 27 février 2025 et a été suivie d'un repas avec une autre commune du district, soit Penthéraz. Le Préfet a pris connaissance de tous les documents qu'il désirait contrôler, que cela soit ceux du Conseil Général, dont sa Présidente Laura Carosella et sa secrétaire Martine Rawyler étaient présents, que ceux de la Municipalité. Il a félicité les secrétaires, le bureau de Conseil Général et la Municipalité pour la tenue de ces documents et de leurs exactitudes.

La Municipalité tient à remercier Martine Rawyler pour le travail effectué, ainsi que sa disponibilité. Nous remercions également notre secrétaire Anne-Claude Baud et le boursier Iban Garcia et ses collaboratrices pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Administration générale

Personnel communal – Effectif au 31.12.2024

Notre commune n'a pas d'employé communal fixe. Afin de répondre aux besoins multiples pour notre village, nous pouvons compter sur Jean-Henri Chevalley qui collabore à l'entretien du patrimoine communal, des espaces verts, de la déchetterie, de l'entretien des différents locaux et sans oublier, la pose des affiches à toutes les entrées du village. Le taux pour son activité est équivalent à 20 %.

Nous avons également plusieurs personnes qui ont des tâches définies et qui donnent de leur temps à la bonne marche de la commune, selon la liste ci-dessous, cela représente **484 heures**.

Surveillance horloge du vieux collège	Patrick	Brocard
Nettoyage salle des Vergers	Barbara	Chevalley
Entretien divers - aide	Kevin	Chevalley
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Elisabeth	Galley
Entretien chapelle, collège, administration	Marianne	Golay
Remplacement Marianne Golay (accident)	Tatiana	Mereacre Vieira
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Muriel	Guillemin
Suppléance entretien bâtiments	Lilianne	Piguet
Responsable refuge	Cédric	Piguet
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Sylviane	Porret
Aide à la déchetterie mobile (fin juin 2024)	Marc	Püntener
Aide à la déchetterie mobile	Pierre-Alain	Guillemin
Aide à la déchetterie mobile	Alexis	Chapuis

Pour l'administration communale (greffe, contrôle des habitants et une partie du travail de la bourse), Anne-Claude Baud est engagée à 60 % depuis le 1^{er} janvier, certaines tâches de comptabilité ont été remises à la bourse. La bourse est tenue par la commune de Penthalaz à 30 % sous la responsabilité du boursier Iban Garcia qui est secondé par ses collaboratrices Christelle Lavanchy et Sara Ribeiro.

Pour la STEP, Guy Hildenbrand est engagé à 30 % et Cédric Piguet est en suppléance en cas de nécessité.

Nous profitons de réitérer tous nos remerciements à ces personnes pour tout le travail accompli. Un repas a été organisé à l'Auberge communale le 21 mars.

Informatique, téléphone, internet

Les données communales sont protégées grâce à des sauvegardes externes de son parc informatique. La société Proclick s'occupe avec professionnalisme et attention de la sécurité des données de notre serveur. Elle est sensible à nos exigences et fait tout le nécessaire pour que la sécurité soit optimale.

Les Municipaux ont leurs propres portables pour avoir l'accès aux documents en tous lieux sur la GED et également prendre connaissance du courrier pour la séance de Municipalité.

Le parc informatique se compose d'un serveur sur lequel se connecte, avec une sécurité VPN, un poste de travail fixe pour la greffe municipale, sept ordinateurs portables, un pour la greffe, cinq portables pour la Municipalité et un pour la secrétaire du Conseil général (ce dernier n'étant pas connecté au serveur)

Nous sommes hébergés par Infomaniak et les accès Internet sont fournis par Swisscom.

Afin d'être compatible avec MCH2 au 01.01.2025, les logiciels comptabilité et contrôle des habitants ont été remplacés, au plus tard, en décembre 2024. Ces programmes sont opérationnels pour 2025. Le logiciel choisi est Pro-Concept développé par la société Prime Technologies SA.

L'accueil du site internet www.lussery-villars.ch donne différentes actualités et il est régulièrement mis à jour. Il devra être changé car notre fournisseur Ofisa stoppe cette prestation fin 2025.

Affaires juridiques

Notre avocat Maître Kasser nous conseille concernant le recours de Brigitte et Eric VION c/ décisions de la Direction générale des immeubles et du patrimoine des 14 et 19 juin 2024 ordonnant des travaux d'urgence sur les bâtiments ECA nos 56, 57, 72 - parcelle no 1029 de Lussery-Villars.



Association de
Développement
Région Gros-de-Vaud

Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)

L'Association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des entreprises et des habitants du Gros-de-Vaud afin de répondre à leurs besoins.

36 communes et plus de 200 membres privés (entreprises, associations et particuliers) sont membres de l'ARGdV. Plusieurs entreprises de notre commune y font partie.

Les huit députés du district du Gros-de-Vaud et le préfet sont systématiquement invités aux séances du comité de l'Association et peuvent également participer aux séances des différentes commissions. Ils bénéficient ainsi en direct des informations qui concernent les actualités régionales.

L'assemblée générale élit pour la législature son Comité composé de 9 syndics (2 par secteur sud, est, ouest, nord et du Syndic d'Echallens) et de 4 représentants du secteur privé. Les représentants au comité des communes Ouest du district sont Messieurs Didier Chapuis, Syndic de Penthaz et Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars, également membre du bureau du comité. La

présidente est Madame Monique Hofstetter et Monsieur Alain Flückiger, secrétaire général et Madame Géraldine Regamey, direction d'Echallens Région Tourisme.

Avec le départ annoncé de la présidente de l'association en juin 2025 et celui du secrétaire général pour fin 2027, le comité de l'ARGdV a initié, fin 2024, des réflexions sur la gouvernance de l'association. Ceci, dans le but de répondre plus efficacement à la dynamique générée par les actions menées ces dernières années et fournir un cadre pérenne et reconnu.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.grosdvaud.ch>.

Union des Communes Vaudoises (UCV)



L'UCV c'est :

- 278 communes membres sur les 300 du canton de Vaud, soit 92% des communes
- un Comité de 13 membres
- un Conseil de 50 membres (5 par district)
- un Groupe des Villes : communes de plus de 7000 habitants et chefs-lieux de districts
- un Groupe des Bourgs et Villages rassemblant les communes de moins de 7000 habitants
- une Assemblée générale qui a lieu au moins une fois par année lors de la Journée des communes vaudoises qui a eu lieu à Aigle le 8 juin 2024.
- un Secrétariat composé de 7 collaborateurs et collaboratrices
- un budget de 1,5 million de francs
- un Centre de formation avec une vingtaine de cours à choix.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.ucv.ch>.

Grefe municipal

Naturalisations

1 demande de naturalisation a été déposée. 2 naturalisations facilitées ont été accordées.



Bulletin municipal

Chaque ménage de Lussery-Villars reçoit le bulletin municipal « Lussery-Villars Info », déposé dans la boîte aux lettres ou diffusé par Newsletter. Il est un complément au site internet. 8 bulletins communaux ont été distribués. Les communes avoisinantes, quelques associations et nos Députés du district du Gros-de-Vaud le reçoivent également. Nous souhaitons qu'il soit également un moyen de communication pour les citoyens et citoyennes de la commune. Ces bulletins permettent de partager diverses informations et ils peuvent être consultés sur le site internet.



Contrôle des habitants

Le bureau communal est ouvert le mercredi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous. Malgré la flexibilité, beaucoup de personnes ont de la peine à se rendre à la commune pour procéder à leur inscription autant pour l'arrivée que le départ.

Chiffre de la population

Le chiffre de la population au 31 décembre 2024 s'élève à **470 habitants**. Durant l'année, nous avons dénombré : 8 naissances, 2 décès, 45 départs et 40 arrivées. Lors de chaque naissance, les parents reçoivent une bavette rose ou bleu inscrite « Les Louveteaux ».

Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants s'occupe de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers. Le nombre d'effectif des étrangers s'élève à : **71**, soit 25 permis B et 46 permis C.

Documents d'identité

Le bureau a établi **15** demandes de cartes d'identité, soit 12 adultes et 3 enfants.

Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires

La Municipalité a félicité et célébré son jubilaire ! Pierre-André Desponds a fêté ses 80 ans le 19 mars 2024. Il a reçu un journal du jour de la naissance, un bon d'une valeur de CHF 200.00 à l'Auberge communale. Antoinette Regamey a fêté aussi ses 80 ans le 6 juillet.



La doyenne du village est Madame Gisèle Guillemain qui a fêté ses 95 ans et notre doyen, il s'agit de Monsieur André Chapuis qui a fêté ses 87 ans.

Registre des chiens

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 60.-/chien), et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien). Au 31.12.2024, la commune recense un total de **46** chiens.

Registre civique

Le bureau du contrôle des habitants est responsable de la gestion du rôle des électeurs. Avant chaque scrutin, il transfère au Bureau cantonal un fichier validé des électeurs inscrits. Le conditionnement et l'envoi du matériel de vote sont effectués par la Direction des achats et de la logistique du Canton de Vaud (DAL). Le bureau s'occupe également des mutations qui interviennent entre le délai donné pour le transfert des données du rôle et la date du scrutin. Le bureau transmet également le rôle des votants, s'il est demandé. De plus, avant le scrutin du dimanche, il est procédé avec la secrétaire du Conseil général à l'ouverture des enveloppes et contrôle des cartes de vote. Un procès-verbal est rédigé.

Recensement des entreprises

Le boursier est en charge du recensement des entreprises, indépendants et personnes morales.

Au 31.12.2024, **29 entreprises** ont une activité sur le territoire communal et inscrites au registre du commerce. 15 individuelles - 1 Sàrl - 1 coopérative - 5 SA et 7 associations.

Cartes journalières CFF

Dès le 01.01.2024, le concept des cartes journalières "communes" a été modifié. Les citoyens se rendent dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation afin d'acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune au prix de CHF 52.-. Si l'achat est effectué moins de 10 jours avant la date du voyage, le prix passe alors à CHF 88.-. A noter que des tarifs plus avantageux sont proposés pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (respectivement CHF 39.- et CHF 59.-). Dorénavant, la carte est nominative. L'administration communale a vendu **19** cartes dégriffées.

Abonnements Ciné-Séniors

La commune propose à ses aînés de participer pour moitié prix, soit CHF 40.00 au lieu de CHF 80.00 un abonnement Ciné-Séniors du cinéma de Cossonay. Aucun abonnement a été acheté pour la saison 2024-2025.





Vie villageoise

Il est important que nos manifestations contribuent grandement à maintenir un tissu social indispensable à la vie et à la bonne ambiance villageoise. Toutes ces manifestations ont été assurées par les fidèles bénévoles et par les membres de la Municipalité. Un grand merci chaleureux à toutes et tous !

Atelier de bricolage – 17.03.2024

Merci à Sonja Saturnin pour cette chouette initiative de proposer aux enfants une matinée bricolage. Emilie Hahn a animé ces quelques heures pendant que les enfants étaient concentrés sur leur art.

Les enfants ont eu beaucoup de plaisir à bricoler un pantin et à passer un moment ensemble. Huit familles ont répondu présent avec un total de quatorze enfants.



Rendez-vous de la chapelle – 24.03.2024

Sous l'initiative de Madame la Diacre Catherine Novet qui souhaite garder de la vie dans nos lieux de culte. Un jeu de piste pour une traditionnelle chasse aux œufs a été organisée.

Une dizaine de familles, avec vingt-cinq enfants environ ont répondu présent. Les festivités se sont terminées par un récit biblique "Des Rameaux jusqu'à Pâques" qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

Tour de Gourmandie – 14.04.2024

C'est par une chaleur estivale, que la 2^{ème} édition du Tour de Gourmandie a fait un arrêt sur notre commune où l'apéritif a été servi aux valeureux 350 cyclistes ! Cette journée n'aurait pas été possible sans le soutien sans faille de nos bénévoles



Coup de balai – 25.05.2024

Merci aux personnes qui sont venues donner un sacré coup de main pour le nettoyage extérieur au refuge, étaler les copeaux, ranger le bois... Et après le travail... le réconfort !



Préavis municipal 02/2025



Réception des jeunes citoyens – 03.06.2024

Comme le veut la tradition, les jeunes qui atteignent leur majorité dans l'année sont invités pour une soirée récréative. Nous avons groupé les deux dernières années et cinq jeunes ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

Départ à 18h00 pour le karting de Payerne. Autant les « plus vieux » que les jeunes ont apprécié de se lancer sur la piste de kart et se mesurer entre eux. C'était amusant de les voir se « tirer la bourre » 😊. C'est notre Syndic qui a fini avec le meilleur temps.

Ensuite direction au restaurant de la Lagune à Cheyres pour le repas autour de la « Plancha ». La soirée fut agréable et conviviale avec nos jeunes de la commune.



Sortie des Tamalous – 14.06.2024



18 Tamalous ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour la traditionnelle sortie des plus de 70 ans ! La commune compte 40 Tamalous.

Le rendez-vous a lieu à 8h00 à l'Auberge communale pour un café et croissant. Ensuite, départ en car avec la compagnie Jean-Louis Voyages pour une visite guidée du Musée Olympique à Lausanne. Après une heure de visite, direction Nyon, pour embarquer au bord du bateau de la CGN, pour une traversée à Yvoire, pour le repas de midi au restaurant du Vieux Logis.

Reprise du car pour un arrêt obligatoire chez Badoux Vins pour une dégustation qui nous attendait !

Inauguration Villars 10 – 06.07.2024

Les travaux sont terminés ! Afin de remercier les ouvriers et les bureaux, le bouquet a eu lieu le jeudi 4 juillet par une belle météo. Ce qui n'a pas été le cas, le samedi 6 juillet pour la fête à la population



Fête Nationale – 01.08.2024

Plus de 100 personnes étaient présentes pour partager un moment d'amitié et célébrer la Fête Nationale en toute convivialité à la salle des Vergers.



Après l'apéritif et le repas, Laura Carosella, Présidente du Conseil général, a salué tout le monde et a prononcé le discours traditionnel. La fête s'est terminée en beauté par un magnifique feu d'artifice.

Un immense merci à toutes les personnes qui ont œuvré et aidé à ce que la fête soit belle et réussie avant, pendant et après la manifestation.



Halloween – 26.10.2024

Des petits et grands Loups et autres monstres ont passé récoltés des bonbons dans les rues du village où une petite bougie était déposée devant la porte.

Accueil des nouveaux habitants – 12.11.2024

Le 21 novembre, la Municipalité a eu le plaisir de recevoir ses nouveaux habitants, arrivés du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Distribution des sapins de Noël – 12.12.2024

La population a l'opportunité de commander un sapin et venir le chercher à la salle des Vergers.

Rendez-vous de la chapelle – 08.12.2024

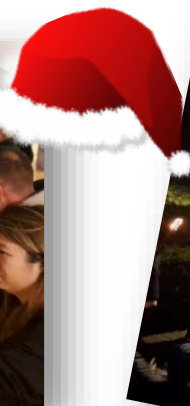
Rencontre autour d'un récit lors de la fête de Noël, qui s'adressent à toutes les générations, grands et petits, proposée par Catherine Novet.

Petits comptes – 16.12.2024

L'occasion de se retrouver à l'administration communale autour d'un apéritif avec les personnes qui ont travaillé pour la commune, juste avant les fêtes de Noël !

Noël des enfants – 19.12.2024

Grâce à l'engagement de quelques mamans et de la Diacre Catherine Novet, la fête de Noël a pu avoir lieu pour le plaisir des petits et grands !



Cultes

Paroisse protestante

La paroisse protestante de Cossonay-Grancy est composée des villages de Cossonay, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux et Senarclens.

Elle est représentée par Mesdames Noémie Emery (pasteure suffragante) Catherine Novet (diacre), et Madame Anne Sauter, présidente du Conseil de Paroisse.

1 culte sur la commune en 2024 et les rendez-vous de la chapelle à 4 reprises. 1 service funèbre.

Tout au long de l'année, il est proposé par les ministres : Eveil à la Foi (0-6 ans), ateliers bibliques (6-10 ans) et passeport vacances (6-12 ans).

Paroisse catholique

La paroisse Sts-Pierre et Paul de Cossonay a fêté ses 75 ans d'existence. Le 23 octobre 1949, les catholiques de Cossonay de La Sarraz et des villages alentours deviennent autonomes sous forme d'un rectorat puis d'une paroisse. Née grâce à l'engagement de travailleurs d'origine italienne et fribourgeoise, elle continue de vivre grâce à la présence de nombreux migrants.

Elle s'adresse aux 24 communes de la région de Pompaples jusqu'à Montricher, en passant par Gollion et Daillens. Elle fait partie de l'unité pastorale Dent-de-Vaulion.

Elle a su appréhender rapidement le fonctionnement de l'établissement et suit activement le chantier d'extension du collège du Cheminet.

Pour notre commune, 39 élèves primaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 5'205,75/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard, qui est en charge des bâtiments.

La présidence du Conseil intercommunal est tenue par Yvan Stutzmann.



ASICoPe

L'établissement secondaire de Cossonay et Penthaz PAM accueille les élèves de 9S à 11S de 17 communes sur le site du Pré aux Moines à Cossonay. La direction et le secrétariat se situent au collège du Pré aux Moines à Cossonay.

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois au cours de l'année 2024. Trois préavis du Comité directeur lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 15 reprises durant l'année 2024, en présentiel. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations entre école et communes.

Pour notre commune, 10 élèves secondaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 6'907.25/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

ASPIC



17 communes sont membres de l'association.

Le Comité de Direction s'est réuni à 10 reprises en 2024 pour traiter de l'exploitation courante de la piscine, et a présenté 2 préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes et celui du budget.

Mme Elodie Gonder, adjointe administrative a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et a quitté l'ASPCI au 31.10.2024.

Pour la remplacer, Mme Pouline Currin a été engagée d'abord en CDD et s'est vue proposer un CDI à partir du 01.01.2025 à un taux d'activité de 70 %. Le reste de l'équipe administrative est formée de Mme Nadia Pisani Ben Nsir, responsable administrative, et Mme Rebecca Gabriel, boursière.

L'équipe d'exploitation est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant 10.65 ETP (équivalents temps pleins). Sans oublier les nombreux auxiliaires pour les remplacements divers à hauteur de 45% (environ 15 personnes).

Une équipe investie, dynamique (cours, remplacements, soutien, manifestations) et force de proposition !

Quelques chiffres concernant la fréquentation :

- Ecole de natation : 473 ventes
- Cours privés : 179 ventes (adultes et enfants)
- Cours fitness/aqua : 1354 ventes de cours à l'unité
 - Cours Masters : 32 nageurs
 - Cours Mermaiding et Apnée : 121 ventes
- Cours barboteurs (bébés nageurs) : 682 ventes unitaires
- Entrées et abonnements : 15'000 ventes

Charges totales pour 2024 : CHF 2'435'000.99

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 correspond à un déficit de CHF 368'693.62. Comme l'année dernière, les charges courantes ont été bien maîtrisées et sont de moindre globale en

adéquation avec le budget. Le succès des activités mises en place se pérennise. Malheureusement la vente d'abonnement reste stable par rapport aux comptxe 2023 et n'atteint à nouveau pas les objectifs du budget.

Les coûts de l'ASPIC sont pris en charge par ASSICOV/ASIVenoge/ASICoPe.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les entrées ou abonnements.

AIPCV

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année. En 2024, le comité de direction a tenu des séances ordinaires régulières et fonctionnée à satisfaction par groupes de travail dédiés. La mise en place d'une nouvelle tarification pour le camping résidentiel a donné lieu à de nombreuses séances de conciliation sur le terrain en début d'année.

Mme Christelle Bataillard a été engagée au 01.01.2024 en qualité d'agente d'exploitation du camping. Son contrat n'a pas été reconduit. M. Alexandre Tissot reprendra le poste dès le 01.03.2025, il sera secondé par M. Philippe Schmutz à hauteur d'un jour fixe par semaine et 2 week-ends complets par mois. Ils se remplaceront mutuellement en cas de besoin.

L'engagement annualisé de Mme Marie-Laure Bonczak au titre de responsable du secteur piscine est concluant.

En raison des aléas climatiques, les revenus ne sont pas à la hauteur du budget.

Pour notre commune : participation de CHF 7'272.64

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les abonnements.



Tous les rapports complets des associations intercommunales peuvent être consultés au bureau communal

Transports scolaires

Les transports scolaires sont toujours assurés par CarPostal pour les élèves de 1P à 6P, alors que les élèves de 7P et 8P utilisent les TL (ligne 58). Ils sont gérés par Microgis. Ce ne sont pas les communes qui gèrent directement les transports, mais le Codir des associations scolaires de l'ASIVenoge ou l'ASICoPE.

Cette année, nous avons été confrontés à de nombreux problèmes, essentiellement avec CarPostal. Elèves oubliés, retards, courses oubliées. Nous avons également à déplorer une augmentation des comportements inappropriés de la part des élèves. A plusieurs reprises, nous avons eu des entretiens tant avec la direction de CarPostal qu'avec les parents et les enfants concernés. Le médiateur est également intervenu. Il est recherché une solution afin de rassurer tant les parents que les enseignants et/ou la direction. Une application numérique existe qui nous permettrait de localiser le bus. Un essai est à l'étude et pourrait être mis en place sur une petite entité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Sécurité publique

Répondant communal

La Municipalité a maintenu le dialogue ouvert, ponctué d'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens.

Le poste mobile de la Gendarmerie fait plusieurs fois halte sur notre Commune. Il est généralement stationné sur le parking de la Chapelle et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. Il a été présent une fois.



Contrôle radar

Plusieurs fois par année ont lieu des contrôles radar, généralement à la route d'Eclépens et route de Cossonay, ceux-ci sont mentionnés dans le bulletin communal, soit :

- Mars 272 véhicules ont été contrôlés et 6 conducteurs dénoncés.
- Juillet 285 véhicules ont été contrôlés et 6 conducteurs dénoncés.
- Novembre 342 véhicules ont été contrôlés et 3 conducteurs dénoncés.

Un radar pédagogique a été installé en fin 2024.

ORPC

L'année écoulée a été marquée par des changements significatifs au sein de l'ORPC. Suite au décès de Gérald Chambon en 2023, la gouvernance a évolué avec la prise de fonction de Valérie Codina Cervellin à la présidence du comité de direction (CoDir), apportant ainsi une certaine stabilité à cette organisation. Toutefois, cette dynamique a été mise à l'épreuve par l'absence de longue durée d'un collègue. Afin d'assurer la continuité des activités, un membre de la milice, Jonathan Fonjallaz a temporairement pris en charge une partie des tâches. Par ailleurs, le CoDir s'est renforcé avec l'élection de Samuel Baconnier, qui a rejoint les membres en place afin de les soutenir dans leur gestion et développement.

En 2024, l'accent a été mis sur la formation et l'amélioration des capacités opérationnelles, avec notamment l'intégration des nouvelles recrues et le renforcement des compétences des cadres. Les interventions ont été plus discrètes, avec la finalisation de l'opération INOPIA, la réception du Président du Grand Conseil à Froideville, ainsi que l'engagement dans une battue à Concise en appui de l'ORPC Jura Nord Vaudois. La Formation d'Intervention Régionale (FIR) a, quant à elle, bénéficié d'un exercice interrégional d'ampleur, favorisant la coordination avec nos régions voisines.

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major (réduit) de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces deux compagnies ont la même structure avec :



- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine),
- une section aide à la conduite (préposés à la conduite),
- une section appui (les pionniers) comprenant 3 groupes,
- une section assistance comprenant 2 groupes assistance et 1 groupe PBC (protection des biens culturels).

En 2024, 11 nouvelles recrues ont rejoint l'ORPC après avoir suivi leur école de formation de base à Gollion. Au total, 255 astreints, dont 17 volontaires, composent aujourd'hui le bataillon de Protection civile (contre 292 en 2023).

Total des jours de service (tous services confondus) 2227 pour 833 participants. 29'661 km kilomètres parcourus (tous services confondus).

Comme chaque année, le premier mercredi de février a eu lieu le test des sirènes.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.pci-gdv.ch/politique.html>.

Point de rencontre d'urgence (PRU)



Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, les communes ont dû planifier des points de rencontre d'urgence (PRU). Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone concernée doit pouvoir se rendre sur un lieu, prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver les informations et l'aide dont elle a besoin de la part des Autorités de proximité.

Ce lieu s'appelle un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) et vient compléter les dispositifs de protection de la population déjà en place. Les prestations offertes sur un PRU sont évolutives et dépendent de l'événement qui a déclenché son activation.

Le PRU de la commune de Lussery-Villars se situe à la salle des Vergers. En cas de nécessité, vous serez avertis suffisamment tôt.



SDIS Venoge

Le Comité Directeur a tenu 6 séances en 2024. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales; il a également participé au rapport annuel 2024 organisé par l'Etat-Major du SDIS. Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2024.

Le SDIS Région Venoge défend 27 communes soit environ 27'000 habitants au total. Ces localités représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS Région Venoge dispose de 5 locaux/casernes.

Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède 32 véhicules (10 poids lourds et 22 légers) stationnés dans les différentes casernes/locaux de la région.

262 sorties en 2024 (249 alarmes, 13 services préventifs). Ce sont 22 sorties de moins qu'en 2023 (260 alarmes et 24 services préventifs).

87 alarmes dégâts d'eau ont touchés nos 27 communes. 69 inondations à la suite des éléments naturels (mai-juin) et 18 inondations à la suite de rupture de conduites.

Une augmentation de 46 interventions par rapport à l'année 2023.

La température estivale a engendré 13 interventions pour le SDIS, pour des feux de champs et de végétation. 19 incendies dans des bâtiments et 7 feux de véhicules légers sont aussi à signaler. Au total, 39 alarmes feu ont été comptabilisées pour 2024, un chiffre en légère baisse par rapport à 2023. Les interventions pour des feux, représentent un peu moins d'un quart des alarmes du SDIS Région Venoge.

13 services préventifs ont été effectués en 2024, notamment pour le Venoge Festival et pour la Fête nationale 2024.

Les interventions pour des pollutions (DCH/ABC) ont diminué de 5 cas l'année dernière, pour atteindre 39 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou accidents de la circulation. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation générale du trafic routier.

En octobre durant l'expo de Cossonay, le SDIS a remis à la commune de Penthaz le Label Employeur partenaire. Ce Label est destiné à faire acte de reconnaissance des entreprises et Communes qui emploient un ou des collaborateurs également actifs comme sapeurs-pompiers volontaires et qui acceptent de les libérer de leurs obligations professionnelles pour des intervention.

Après plusieurs discussions avec le Venoge Festival, respectivement avec l'Association Venoge People chargé de la gestion du Venoge Festival, les coûts relatifs à la prestation 2023 du SDIS

Région Venoge ont été réglés par l'association. Les coûts de l'édition 2024 ont également été réglés en janvier 2025.

Les interventions pour des feux se montent à 39 pour l'ensemble de l'année 2024 (plus 3 cas par rapport à 2023).

Pour Lussery-Villars, il y a eu 2 interventions.

- 43'800 heures de permanence
- 10'515 heures d'exercices
- 2'743 heures d'interventions
- 47'700 km parcourus par les véhicules du SDIS

Ce qui représente un total de 57'286 heures de service. 12h34 l'heure moyenne pour une intervention, un jour de semaine.

Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant www.sdis-venoge.com ou au bureau communal.



Gestion des déchets

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre commune détient 18 actions de CHF 800.00 soit CHF 14'400.00 sur un capital-actions de CHF 6'800'000.00 entièrement libéré.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.00 par tonne. Les taxes forfaitaires déchet sont fixées à CHF 100.00 par an par habitant, un allègement de 50 % est octroyé aux enfants jusqu'à 16 ans. Les enfants jusqu'à 3 ans bénéficient de sacs gratuits (naissance 5 rouleaux de 35 lt et de 1 à 3 ans 2 rouleaux de 35 lt). Il a été distribué 62 rouleaux de 35 lt et 10 rouleaux de 17 lt.

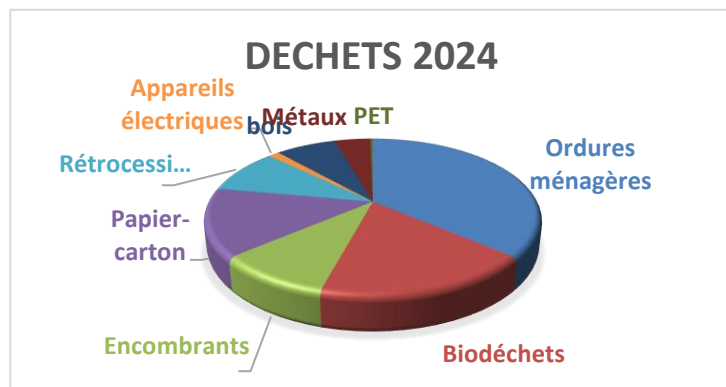
Tous les derniers vendredis et samedis du mois, la déchetterie mobile est présente au parking de la Chapelle. Il peut être déposé les boîtes en fer blanc, l'aluminium, les piles, les huiles ainsi que le papier, le carton, le PET, les bouteilles plastiques et les déchets encombrants.

Lors de la dernière déchetterie mobile de l'année, une soupe et vin chaud ont été servis.

Toute l'année, les bennes pour le verre et les déchets verts sont à proximité de la STEP. Pour la récolte d'habits TexAid, des containers existants sont à la Rue de la Dîme 2 (à proximité des containers enterrés) et à la Rue de Villars 10 (à l'extérieur de l'ancien éco-point).

Nous bénéficions de l'aide de MM. Jean-Henry Chevalley, Pierre-Alain Guillemin, Marc Püntener (fin juin) et Alexis Chapuis pour réceptionner la marchandise. Ils ont suivi une formation d'une demi-journée cet automne chez Valorsa. Il a été abordé les sujets actuels en lien avec la gestion des déchets ainsi que les bases pour une gestion optimale des déchets en déchetterie.

Ordures ménagères	55.37 tonnes	118 kg/hab/an
Biodéchets	27.54 tonnes	59 kg/hab/an
Encombrants	14.64 tonnes	31 kg/hab/an
Papier-carton	21.55 tonnes	46 kg/hab/an
Verre trié	14.18 tonnes	30 kg/hab/an
Appareils électriques	1.96 tonnes	4 kg/hab/an
Bois	10.84 tonnes	23 kg/hab/an
Métaux	6.41 tonnes	14 kg/hab/an
PET	0.44 tonnes	1 kg/hab/an



Services industriels

La maison Tinguely a effectué le curage des eaux claires et usées (sacs de route) en janvier 2024

Eau potable

La consommation en 2024 est de 36'626 m3 soit 36'626'000 litres.

Selon les diverses analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur. Le relevé est affiché au pilier public et sur le site internet.

L'auto-contrôle a été effectué par le service de Consommation d'eau. Quelques compteurs chez des privés ont été changés par l'entreprise Cuénoud.

Vy de Mauraz

Chacune des huit communes est un distributeur d'eau, exploite son réseau et fixe les taxes relatives à son Service des eaux. La volonté politique unanime consiste à maintenir et préserver cette organisation. L'Association intercommunale de Vy de Mauraz, que les huit Municipalités (Cuarnens, La Chaux, Dizy, Cossonay, Gollion, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Lussery-Villars) ont décidé de créer est entrée en vigueur au 01.01.2024.



Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises en 2024. Lors de ces séances, deux préavis du Comité de direction lui ont été soumis. Outre le préavis relatif au budget, le Conseil intercommunal a accordé au Comité de direction un crédit d'investissement en vue de la création d'une liaison régionale de son réseau d'eau potable et de défense incendie avec celui de la Commune de Penthalaz.

De son côté, le Comité de direction a tenu 11 séances au cours de l'année. Parmi les sujets traités, citons notamment :

- Le suivi et la mise en oeuvre du projet de liaison régionale avec la Commune de Penthalaz
- L'élaboration de divers contrats (servitudes, vente d'eau etc.)
- Diverses questions relatives à l'organisation et à la gestion de l'association.

Le règlement de l'association sera adopté en 2025.

Notre délégué au CODIR est Jean-François Gatabin et le Président de l'association est Yvan Stutzmann.

Réseaux d'égout, d'épuration

Des travaux ont été nécessaires pour l'introduction de la construction chez Anne et Kevin Chevalley à la rue de Villars et pour le bâtiment Villars 10. Des travaux ont aussi été nécessaire au chemin de la Fusion.

STEP Entente intercommunale

La station intercommunale d'épuration de la commune de Lussery-Villars est située près de la Venoge. Elle fut inaugurée le 1er avril 1991. Sa première mission était de traiter les eaux usées de la commune et desservir aussi une partie de la commune de Daillens (zone industrielle) et de La Sarraz (ancien manège). Ce raccordement de canalisations représente 5'430 mètres de collecteurs communaux d'eaux usées.

Chiffres pour 2024 – Heures de travail 274 heures

Equivalent Habitant pour la Commune de Lussery-Villars	467
Equivalent Habitant pour la Commune de Daillens	250
Equivalent Habitant pour la Commune de La Sarraz	19
Total Equivalent Habitant raccordé	736
Arrivée eaux usées annuel	32'150 m3
Litres par année et par habitant	43'620 lt
Litres par jour et par habitant	119.50 lt
Consommation Electricité	34'841 kw
Boues déshydratée	312.3 m3
Boues sèche après déshydratation	24'280 kg
Déchets de dégrillage	750 kg
Pluviomètre	969 mm

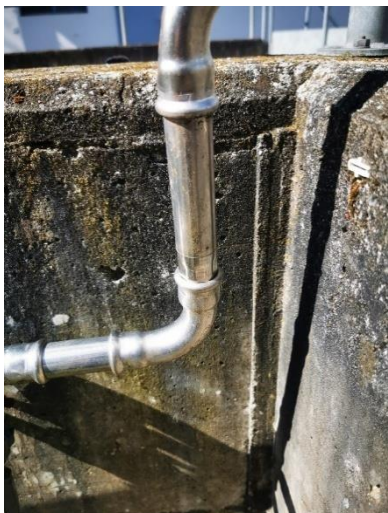


Le 22 janvier : La pompe doseuse Prominent pour le Powerfloc tombe en panne, après plusieurs essais de changement de relais sans succès, l'entreprise EMG vient la dépanner. Ils ont dû faire des pontages dans le tableau électrique pour la refaire fonctionner.

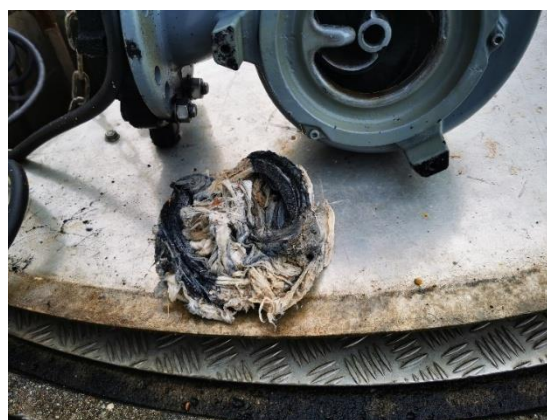
Le 12 février : La presse à déchets ne fonctionne plus en automatique, il faut la faire fonctionner en manuel. L'entreprise EMG est venu la réparer.



Le 23 avril : l'entreprise sanitaire de la commune a dû intervenir car la conduite d'eau extérieure c'est sortie à deux places sur les raccords.



Le 27 avril : Il a fallu sortir la pompe N°2 celle-ci est bloquée par de la filasse.



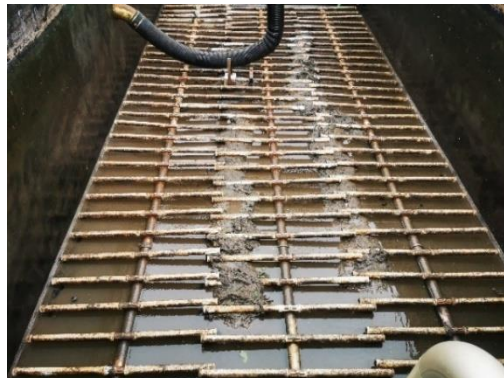
Le 29 juillet : Problème avec la presse à déchets le disjoncteur saute, EMG pense que, c'est le moteur qui est fichu. L'entreprise GH d'Yverdon contrôle le moteur avant son changement et constate en fait que c'est le câble électrique entre l'interrupteur et le moteur qui est défectueux, ils ont changé celui-ci et la presse fonctionne à nouveau.



Du 05 au 16 août : Déshydratation des boues



Le 18 septembre : Vidange du bassin de biologie pour contrôle du dépôt de limon et des diffuseurs, Ceux-ci seront à changer en 2026 et il n'y a pas trop de limon au fond.



M. Hildenbrand est inquiet et tire la sonnette d'alarme par rapport au bâtiment de la STEP, qui a plus de 30 ans, il est avéré qu'il y a de plus en plus de pépins techniques. A penser dans un avenir très proche à la rénovation du matériel et tableau électrique. Également un problème avec la soufflante, ce qui crée des erreurs avec le contrôle de la biologie. Ce qu'il craint c'est une pollution dans la Venoge.

Une séance sera prévue afin de discuter des prochains travaux et l'avenir de la STEP. La convention avec une nouvelle répartition sera refaite en fonction des coûts.

Nous devons notre infime reconnaissance à notre exploitant Guy Hildenbrand qui s'occupe de la STEP avec dévouement et son implication pour la bonne santé de notre station d'épuration. Un grand merci !

Routes

Réfection des routes

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

Pas de travaux significatifs en 2024.

Chemins communaux

13.04.2024 : Débardage et sécurisation du chemin de la STEP



Sécurisation des piétons et cyclistes

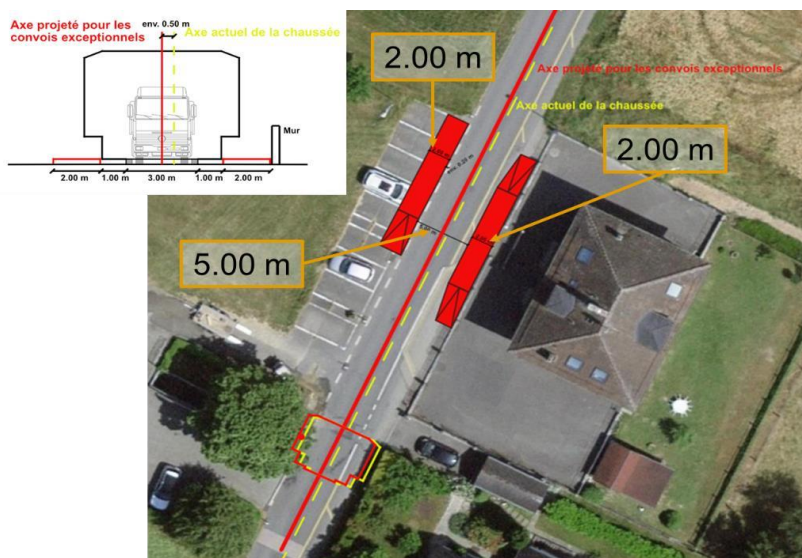
Le bureau BMH Bureau Mobil'homme a fait une étude sur l'aménagement visant à améliorer la sécurité des piétons et cyclistes. Un rapport final reprenant le diagnostic et les pistes de solution a été élaboré. Quelques personnes de la commune ont également été interviewées début mai dans le cadre de cette étude.

Arrêt de bus à la place de la Chapelle

La création de deux quais aux normes LHand pour des bus articulés et la création de 9 places de stationnement a été mise à l'enquête en vue du changement d'horaire du 15 décembre 2024, la ligne de bus 735 du réseau MBC sera nouvellement exploitée avec des autobus articulés (18 m de long) et devra adapter son parcours en lien avec des contraintes de giration. Le nouveau tracé traversera Lussery-Villars, et la commune a obtenu qu'un arrêt y soit desservi pour autant que l'infrastructure soit adaptée en conséquence.

Ainsi, la municipalité se trouve dans l'obligation de créer un arrêt de bus par sens de circulation conforme aux normes (LHand en particulier) dans le secteur de la chapelle. Vu le coût engagé, il a été décidé de faire un arrêt unique au centre du village.

L'entreprise Traject SA s'est occupée du dossier.



Eclairage public

Pas de travaux spécifiques pour l'éclairage public, juste les entretiens courants et changement de quelques lampes usagées.

Les interventions d'entretien sont effectuées par l'entreprise Electrohms.

L'éclairage public a été éteint du 12 au 13 août afin de rejoindre le mouvement Perséides pour offrir un spectacle naturel : le ciel !



Cours d'eau

Venoge

En date du 13.11.2024, une pollution des eaux a été constatée dans la Venoge juste en amont du pont de la route de Penthalaz en rive droite. La commune n'a pas été impactée et impliquée.

Des travaux sécuritaires pour abattages d'arbres au ruisseau de la Venoge ont été exécutés par l'entreprise forestière Chappuis. La commune a obtenu une subvention pour ces travaux.

Canal du Moulin

Afin de pouvoir remettre obtenir une nouvelle concession pour le canal du Moulin, une demande d'autorisation est en route avec le bureau Grüner, la DGE et M. Vion. L'ORPC a procédé à son entretien et défrichage en juin 2024.

Parcs et promenades

Cimetières

Il a fallu trouver un nouveau fournisseur pour les plaquettes du jardin du souvenir suite à la fin d'activité de la Fonderie Leuba. Les plaquettes ont été commandées chez Articuir Sàrl.

Place de jeu

Des nouveaux jeux pour petits et grands ont été installés. La place de jeu a été nommée : Lè P'tits Lâo, Chemin de la Fusion.

Pendant les travaux, des rouleaux de gazon avaient été arrachés et déplacés, des fiches qui tenaient les banderoles ont été lancées dans le parc à vaches et des banderoles arrachées. La Municipalité déplore et regrette ce genre d'agissements !



Fontaines

Rien à signaler. Nos fontaines continuent à être magnifiquement fleuries et arrosées par nos habitantes et employé-e-s. Un grand merci de rendre ces endroits agréables ! Et même les privés embellissent ces beaux endroits !

Sécurité sociale

Dons aux institutions

La Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons aux institutions suivantes pour un montant total de CHF 3'500.--.

FC COSSONAY
CPV CAMPS - participation 5 personnes
ASS JEUNESSE & CAMPS
ECHO DE LA MOLOMBE PLZ-D
ASSOC DES AMIS DU CHATEAU
CHORALE DU BRASSUS
ASSOCIATION PASSEPORT-VACANCES
MYRUN4HELP
VAUD RANDO
CENTRE DE SOINS VAUX-LIERRE
ASSOCIATION VENOGUE PEOPLE
COMPTOIR D'ECHALLENS / Soutien Communes 2024
ASSOCIATION DES AMATEURS DE BON ROCK
FC LA SARRAZ / Don juniors
ASSOCIATION GROUPE SCOUT
FC VEYRON-VENOGE
ASSOC REGION GROS-DE-VAUD / Repas du 45e du comptoir d'Echallens
FANFARE DE LA POLICE CANTONALE



Depuis plusieurs années, la Municipalité soutient le CSP Vaud par l'achat de plaques de choc et elle a le plaisir d'en offrir au personnel communal et nos Tamalous.

La Municipalité accorde aux sociétés sportives, culturelles ou autre qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 80.00 par enfant, jusqu'à 16 ans et ce, pour autant que nous recevions la liste de leurs membres qui habitent la commune.

L'édition 2024 du Passeport Vacances de Cossonay a bénéficié d'un don de CHF 160.00. Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région.

Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule de Vaud entre le 15 mai 2024 et le 15 septembre 2024. 30 personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans. 7 personnes sont concernées et ne bénéficient pas de visite du CMS.

Jean-François Gatabin et Anne-Claude Baud sont les répondants.

Cohésion sociale

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe et pilote les activités de politique sociale et médico-sociale dans le canton, dans un objectif d'égalité de traitement pour la population.

Sa mission est de soutenir et d'accompagner les personnes – jeunes, adultes, familles, seniors – en situation de vie difficile liée à l'âge, à la maladie, à la précarité ou à d'autres difficultés. La DGCS leur propose des aides financières, de l'appui social, de l'accompagnement et de l'hébergement.

L'action de la DGCS permet de :

- déployer, suivre et développer les **aides financières individuelles** (par exemple : recouvrement et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie, rente-pont).
- **protéger, soutenir et insérer dans le marché du travail et dans la vie sociale** tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie (par exemple des victimes de violences, des seniors fragilisés, des personnes en situation de handicap, des proches aidants, des personnes surendettées ou des personnes touchant un revenu d'insertion, des réfugiés admis en Suisse).
- **accompagner et héberger** des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées ou vulnérables. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.
- A travers ses prestations, la DGCS agit également contre la précarisation, lutte contre le non-recours aux prestations sociales et renforce l'appui social à destination de toute la population.
- personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

Réseau AJERCO

Le CODIR s'est réuni à 10 reprises en 2024, comprenant huit séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

Les principaux événements de l'année 2024 :

- Ouvertures de structures 2024 :
 - l'UAPE des Laurelles, située à Cossonay et disposant d'une capacité de 48 places, a ouvert le 19 février 2024.
 - La garderie Cocoon, également située à Cossonay et d'une capacité de 44 places, a accueilli ses premiers enfants le 19 août 2024.
- Politique tarifaire : Un consultant a été mandaté pour mener une refonte en profondeur de la politique tarifaire. Plusieurs rencontres ont été organisées en collaboration avec le réseau AJOVAL.
- Coût moyen FAJE 2022 : Grâce à l'intervention du réseau et à la réévaluation de la FAJE, aucun remboursement aux parents n'a été nécessaire.
- Nomination de Monsieur Michael Lanza en tant que directeur de transition à l'AJE.
- Souhait de quitter le réseau : Une demande de sortie a été formulée par les communes de Hautemorges (Pampigny, Sévery, Cottens) et Montricher. Une Commission ad hoc a été créée et une rencontre a eu lieu avec l'ARAS Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) suite à leur sollicitation.
- Relations avec la Commission de gestion (ComGest) : Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année, afin de renforcer la collaboration et d'échanger sur les enjeux stratégiques.
- Le 20 avril 2024, le réseau a inauguré l'ouverture des structures d'accueil d'Eclépens. Plusieurs membres du CODIR étaient présents. Monsieur Jauner, président CODIR AJERCO, ainsi que Monsieur Borgeaud, directeur général ARAS JUNOVA Junova ont pris part à la partie officielle de cet événement auquel les parents et la population étaient conviés.
- Augmentation de l'offre : De nombreux projets d'ouverture sont en cours pour les prochaines années. Des commissions de construction ont été mises en place afin d'assurer un suivi rigoureux

des différentes étapes de ces projets. Dans ce contexte, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les communes, dont celles de La Sarraz, Senarclens et Penthalaz.

- Plusieurs séances ont été organisées avec la commune d'Eclépens concernant l'établissement des conventions de loyer.
- Participation à la table ronde sur le thème de la petite enfance à la Haute école de travail social et de la santé (HETSL).
- Une délégation du CODIR a également participé aux séances de la Fautière des réseaux d'Accueil de Jour des Enfants (FRAJE) et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), y compris à leur assemblée générale du mois d'octobre.
- Une rencontre avec l'ensemble des responsables de structure et les présidents des CODIR AJERCO et AJOVAL a eu lieu le 19 novembre. Ce fut l'occasion de faire une rétrospective sur l'année 2024 et aborder les perspectives pour 2025.

Accueil collectif

Précolaire : 10 garderies

296 places

738 enfants accueillis, dont 5 avec des besoins spécifiques

Parascolaire : 9 UAPE

300 places

668 enfants accueillis, dont 12 avec des besoins spécifiques

Accueil familial

Accueillantes en milieu familial (AMF) : 41

Précolaire : 210 enfants accueillis – 137'963 heures d'accueil

Parascolaire : 247 enfants accueillis – 77'083 heures d'accueil

Pour la commune de Lussery-Villars (collectif) 26 enfants en garderie – 20'374.00 heures
14 enfants en UAPE - 6'687.00 heures

Pour la commune de Lussery-Villars (familial) 3 enfants en précolaire – 684.00 heures
10 enfants en parascolaire – 3'916.50 heures

Marlyse Schmid qui accueille des enfants depuis de nombreuses années prendra sa retraite en 2025. Un grand merci pour son investissement essentiel pour notre commune.

L'étude pour l'éventualité d'ouvrir une UAPE sur notre commune se poursuit. Des rencontres avec la FAJE ont eu lieu pour trouver une solution de financement car la commune n'a pas seule les ressources financières.

La présentation complète des activités de l'année est disponible dans le rapport d'activité AJERCO.

ARASPE

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux entités constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARASPE pilotées par le collège de direction. Cette association de 42 communes est chapeautée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal dont les membres sont les élus politiques des communes concernées.

A relever les démarches menées par la Direction pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens de nos communes membres et pour proposer un accueil de qualité. La volonté de se rapprocher de la population dans un objectif de bonne information est à saluer. La création d'un guichet

d'accompagnement et d'orientation unique pour la population permet de répondre à un objectif de simplification pour les usagères et les usagers.

Après la consultation de toutes les communes membres, le projet de nouveaux statuts de l'ARASPE a été accepté par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 15 mai dernier.

La phase suivante est le passage devant les conseils généraux/communaux de chacune des communes membres.

Notre délégué au CODIR est Carmine Ciaramella.

ASPMAD

L'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD) du Nord vaudois est une association sans but lucratif régie par des statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Active dans le district Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay, l'ASPMAD dessert près d'un tiers du territoire vaudois.

L'association est chargée de mettre en oeuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que les mesures en matière de promotion de la santé et de prévention mises en place par l'AVASAD sur l'ensemble du territoire vaudois. C'est une association régionale de l'AVASAD qui assure l'appui nécessaire à l'activité des différents CMS.

Revenu d'insertion RI

Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.

EHNv

Notre commune fait partie des 109 communes membres de l'association composant l'assemblée générale de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), dont les eHnv, association privée reconnue d'intérêt public, fait partie. Le Comité directeur regroupe quant à lui, sept à quinze membres nommés par l'assemblée générale au début de chaque législature communale.

Les chiffres clés des eHnv en 2024 :

- 5 sites ;
- 1'614 collaborateurs-trices pour 1'270 emplois plein temps ;
- 256 médecins chefs, adjoints et agréés ;
- 825 naissances ;
- 139'598 consultations ambulatoires ;
- 12'855 séjours d'hospitalisation ;
- 405 lits dont 251 en soins aigus ;
- 7'348 opérations dont 3'844 en ambulatoire ;
- 227 millions de produits d'exploitation.

Le Réseau Santé Nord Broye

le Réseau de Santé Nord Broye est au service de la population et des partenaires de soins de la région du Nord vaudois et de la Broye. Il vise à offrir un système de santé régional performant et innovant, répondant aux besoins de la population.

A ce titre, le Réseau Santé Nord Broye réunit l'ensemble des partenaires de la santé reconnus d'intérêt public de notre région et a comme mission principale de :

- Assurer l'information et l'orientation des usagers dans le système de santé régional.
- Assurer la coordination et la continuité des prestations tout au long de la chaîne de soins.

- Favoriser l'émergence d'itinéraires cliniques (trajectoire de soins et de santé) et le développement de projets dans le domaine sanitaire.
- Favoriser l'échange des données et la collaboration inter-institutionnelle.
- Encourager et participer aux mesures de promotion de la santé et de prévention.
- Préviser en matière d'organisation sanitaire régionale.

Le Réseau Santé Nord Broye est à votre disposition pour orienter, aider et conseiller.

Tous les rapports complets des associations peuvent être consultés au bureau communal.

Transports accompagnés

Les transports accompagnés pour les personnes à mobilité réduite sont gérés par la Croix-Rouge. Notre commune soutient financièrement cette prestation afin que la population puisse en bénéficier.

Logement

Chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par Statistique Vaud afin de recenser les logements et locaux industriels et commerciaux disponibles.

Au 1er juin 2024, aucun logement était vacant sur le territoire de Lussery-Villars.

PPDLV



Comme à l'accoutumée, des rencontres PPDLV et Venoge 6 ont été organisées. Ces réunions sont l'occasion de partager les expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Deux rencontres ont eu lieu, en mars à Penthaz et en octobre à Penthaz où le personnel administratif a été convié à y participer.

La construction du collège Cheminet à Penthaz, le bus PPDLV, la ludothèque, la bibliothèque intercommunale et le local des jeunes ont été entre autres des sujets de discussion. Lors de ces séances, les préoccupations sont également discutées telles que la Fête de la St-Nicolas, la motion déposée de M. Alberto Mocchi concernant le passage dans nos villages des auto-écoles.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

La bibliothèque intercommunale s'est faite une bonne réputation, elle contribue à assurer le lien entre nos communes.

Vie à la bibliothèque en chiffres

- 12,5 heures d'ouverture hebdomadaire
- 260 heures d'ouvertures sur l'année
- 185 prêts en moyenne par ouverture
- 60 personnes par ouverture
- 35 événements publics sur l'année
- 653 personnes présentes aux animations sur l'année
- 400 followers sur Insta et Facebook



Avec le samedi matin d'ouvert et le changement d'horaire du mercredi, la bibliothèque a pu proposer des plages d'ouverture se calquant sur les besoins des usagers. La fréquentation aux ouvertures et aux animations démontre que la bibliothèque est un élément central dans le quotidien

d'une partie de la population. Le déménagement normalement prévu lui permettra d'améliorer encore plus ses prestations et ses services et d'avoir surtout une surface adaptée à ses besoins.

Quelques chiffres	2024
Nombre de prêts	30041
Cela correspond à	2267 comptes
Nombre de comptes inscrits	292
Nombre de comptes actifs	276
Nouveaux comptes	37
Prêts E-bibliomedia	144

10658 ebooks sur la plateforme /48 inscrits dont 14 actifs pour 277 connexions

Pour la commune de Lussery-Villars, 18 abonnés et 2'867 prêts.

Les bibliothécaires multiplient les différentes animations, comme le Biblioweekend, nés pour lire et Tapas'livre, ainsi que des soirées thématiques afin de rendre ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.

Des boîtes à livres sont installées dans les quatre communes PPDLV. Vous pouvez vous y rendre facilement avec le bus PPDLV.

Pour vous accueillir : Mesdames Natacha Baudet (responsable), Christine Kloug, Daniela Lannez et Gabriele Klaus.

Un projet de la création d'une nouvelle bibliothèque a été présenté par la commune de Daillens. La commune de Daillens a trouvé un partenaire financier et la bibliothèque sera toujours située au rez-de-chaussée. Le préavis sera soumis au Conseil communal en 2025. Pour la bibliothèque, la fin des travaux est prévue pour 2028.

Pour les communes PPDLV, un loyer d'environ **250.--/m²** sera facturé.

Local des jeunes

Le Local est un lieu de vie réservé aux jeunes de 9 à 18 ans, situé à Penthaz. Il est géré conjointement entre les communes de Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars.

En 2024, 267 jeunes ont fréquenté le Local.

Différentes activités créatrices et animations spécifiques ont été organisées par les animatrices.

Ces soirées ont pour but de faire connaissance, passer de bons moments ensemble autour d'un petit repas préparé par les animatrices.

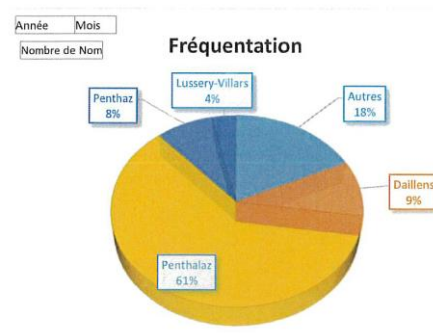
Vendredi 15 mars 2024, soirée printanière

Vendredi 21 juin 2024, soirée estivale

Vendredi 1^{er} novembre 2024, soirée Halloween-automne

Vendredi 13 décembre 2024, soirée Noël-hivernale

La Municipalité a envoyé un courrier aux enfants qui étaient concernés par ces soirées à thème.



Bus PPDLV

Quel plaisir de voir rouler ces bus tout au long de la journée dans notre commune. Nous ne pouvons que remercier les communes partenaires, car sans elles il faut être conscient que l'on n'aurait rien ou pas grand-chose.

En 2024, il a été décidé d'augmenter notre participation de CHF 24'250.- pour alléger les comptes du bus PPDLV, étant donné que la suppression de la ligne 10.412 Cossonay – Penthaz – Lussery-Villars, la Municipalité a utilisé cette somme qui n'a pas été facturée par la DGMR.

Cependant, il faut être conscient que nous avons plus de lignes qui desservent notre village au prorata de ce que nous payons. Grâce à une bonne entente au sein des Municipalités, nous arrivons à garder ce coût bas pour notre commune.

Un sondage a été proposé quant à l'utilisation des bus PPDLV. 541 personnes ont participé, avec une bonne répartition entre les 4 communes. Il en ressort que le service est bien connu. Une première analyse montre que :

- ce qui est demandé est principalement plus de transports en soirée
- services aux sociétés lors de manifestations
- desserte des quartiers hors trajet habituel.

Il a été convenu une convention et un essai pour 3 mois avec la Poste. Les horaires ont été adoptés et ces arrêts se font uniquement sur demande au préalable par une application via les chauffeurs.

En 2025, le remplacement d'un bus est nécessaire. Avec le nouveau système MCH2, l'achat des bus doit être soumis à l'approbation du Conseil communal de Penthaz. C'est donc Penthaz uniquement qui prendra la décision. Le préavis sera soumis en préalable aux autres communes préalablement.

Un bus a desservi les habitants pendant le Venoge Festival en août et l'Expo de Cossonay en octobre.

Nous tenons à relever l'efficacité de la brigade des chauffeurs et nous les remercions pour leur disponibilité, leur ponctualité et leur politesse.

Ludothèque intercommunale de la Venoge

En novembre 2024, la ludothèque, qui occupait des locaux peu onéreux, propriété de la commune de Cossonay, a dû pour différentes raisons déménager dans un bâtiment propriété d'une régie privée, elle est située au Passage Vy-Neuve, à côté de l'Administration communale. Le loyer a passé de CHF 4'100.- à CHF 14'000.- par année, ce qui aura bien évidemment un impact sur les coûts de fonctionnement, et donc sur les montants à charge des communes.

La ludothèque est actuellement financée par les communes de Cossonay, Daillens, Penthaz, Penthaz et Lussery-Villars. Le coût est calculé par habitant sur une base de 11'405 personnes, ce qui correspond à un montant de CHF 2.65 par habitant dans les comptes 2024. Un courrier a été adressé afin de demander que les coûts de fonctionnement de la ludothèque soient intégrés au budget des deux associations scolaires du primaire couvrant le territoire des communes concernées, à savoir l'ASIVenoge et l'ASICOVV.

L'équipe chaleureuse composée d'une ludothécaire et de plusieurs bénévoles (9) se font un plaisir de conseiller sur le choix d'un ou plusieurs jeux parmi l'assortiment de plus de 1'561 jeux répartis par catégorie d'âge. Il est proposé également des jeux d'extérieur et des jouets pour Tout-Petits.

Quelques chiffres pour 2024 : 3'598 jeux loués. 127 abonnements, 21 nouveaux abonnements, 48 abonnements renouvelés et 32 abonnements en cours.

Société de tir

La commune de Lussery-Villars est rattachée à la société de tir de La Sarraz avec les communes de Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny et Pompaples. Un tir des Municipalités est organisé au mois de septembre. C'est l'occasion de se rencontrer et d'évaluer nos qualités de tireurs.

Domaines

Terrain communal

La commune loue à nos agriculteurs dans la commune 102'714 m² au total. Pas de travaux significatifs en 2024.

Forêts

Notre commune fait partie du Groupement forestier du Sépey-Mormont avec les communes de Bettens, Bournens, Boussens, Cossonay, Daillens, Dizy, Eclépens, Gollion, La Chaux, La Sarraz, Orny, Penthalaz et Pompaples. La surface forestière totale (privé et commune) est de 30 hectares.

Dès juin 2025, la commune fera partie du groupement forestier du Grand Bois, le nouveau découpage a été édicté par le canton et la commune a dû s'y conformer et elle n'avait pas d'autre choix.

Pas de frais d'entretien.

4 demandes d'abattage d'arbres sur la commune.

Classement des arbres

Par suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager le 1er janvier 2023 et de son règlement d'application au 1er juillet 2024, tout le patrimoine arboré, hors zone forêt est protégé et doit être conservé. La Municipalité a été dans l'obligation d'établir un inventaire des arbres remarquables sur son territoire. Le bureau Envirobois s'est occupé de ce dossier. Il a été envoyé au canton pour approbation en fin d'année et sera validé dans le courant 2025.

Bâtiments communaux

Maintenance et transformations

Les travaux d'entretien et de transformation ont été élaborés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et selon les demandes des utilisateurs.

Gestion des bâtiments communaux

La gérance des bâtiments communaux est confiée à Publiaz pour les appartements du vieux collège (pl. de Lussery 4), du collège (rte d'Eclépens 2), du bâtiment Grob (pl. de Lussery 2), du bâtiment Villars 10 et de la salle des Vergers (rte d'Eclépens13).

Ci-dessous, quelques explications des travaux ou entretiens effectués en 2024.

Vieux-collège (Place de Lussery 4)

Aucuns travaux ne fut été nécessaire cette année.

Auberge communale (Dîme 2)

Le piano de cuisine a été changé et un achat de nouvelles chaises.

En septembre 2024, une fuite d'eau a été détectée sous le dallage du comptoir, ce qui a obligé le restaurant de fermer pendant deux jours afin de procéder aux travaux de réparation. Ces réparations ont permis de découvrir le mauvais état des conduites d'eau. De futurs remplacements de conduites seront nécessaires.

Administration communale

Les travaux d'étanchéité de la terrasse devant le bureau communal ont été exécutés en juin 2024.

Salle des Vergers (Eclépens 13)

La salle des Vergers a été utilisée : 106 fois. La salle des Vergers est occupée également pour des cours Pilates le jeudi soir, le mercredi soir Rosa Brocard pour des cours de gym dames et diverses séances d'associations.

Des plaques de protections sous la façade ont été posées gratuitement par la Fondation Vaux-Lierres de la Côte.

Collège (Eclépens 2)

Remplacement de fils électriques dans la salle de classe et mise en conformité

Refuge

Le refuge a été utilisé : 70 fois. Le refuge est réservé uniquement aux habitants du village.

Des travaux ont été exécutés par l'ORPC autour du refuge.

Villars 10



Les travaux de l'appartement du 1er étage se sont terminés en juin 2024, avec une mise en location ce même mois.

Les autres appartements ont été loués en date du 1.10.2024 et au 1.11.2024.

Le coût total des travaux respecte le préavis du crédit de construction.

Nous remercions le bureau Erbat Architectes et son architecte Monsieur Di Giorgio. Monsieur Riva Fabien, notre Amo (Assistance Maitrise d'ouvrage) et toutes les entreprises ayant œuvrés lors de ces travaux pour leur travail et professionnalisme.

Abri PC

Un local est loué à un groupe de musicien pour leurs répétitions. Les jeunes du village ont toujours un local aussi à leur disposition.

Energie-environnement

L'étude d'Innergia sur les ressources et les infrastructures communales pour déployer la transition énergétique sur le territoire communal a été acceptée ainsi la création des Services Industriels de Lussery-Villars (SILV) et cautionnement pour le 1er projet d'un montant de 5'500'000.- CHF a été adopté par le Conseil général. La suite du projet se poursuit en 2025 afin de créer une coopérative et identifier les différentes possibilités d'installation.

Yvan Stutzmann et François Weihs sont les représentants de la commune en tant qu'administrateurs de SILV SA. Le Syndic en est le Président du Conseil d'administration.



Règlements en vigueur

Pas de révision de règlements communaux en 2024. Pour 2025, le règlement sur l'évacuation et épuration des eaux sera révisé en collaboration avec le bureau Mosini et Caviezel. Egalement, le règlement sur le tarif des émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Règlement	Adoption
Conseil Général	21.06.2016
Gestion des déchets	09.11.2012
Plan général d'affectation et police des constructions	09.10.2006
SDIS	29.06.2005
Cimetières	30.04.2003
Fichiers informatiques et protection des données personnelles	18.12.1996
Police	18.12.2022
Tarifs et émoluments du contrôle des habitants	13.01.2022
Evacuation et épuration des eaux	23.08.1989
Distribution de l'eau et tarifs	04.09.2017
Subventionnement des études musicales	21.06.2016
Règlement des arbres et plan de classement	14.08.2013
Règlement sur la taxe de séjour	12.02.2008
Refuge	23.05.2016
Salle des Vergers	23.08.2011

La Municipalité exprime ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la commune et pour leur travail accompli durant l'année écoulée. Elle remercie également les Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.



CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apporte une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 02-2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le rapport de gestion 2024,
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge,

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 27 mai 2025